

Assurance Choses Avis de Sinistre

Pour un prompt règlement de cette affaire nous vous prions de nous faire parvenir les documents suivants (originaux si possible).

Veillez cocher les documents joints au présent avis

- ☐ Facture(s) commerciale(s)/ justificatif(s)
- ☐ Preuve de valeur
- ☐ Lettre de réserve vis-à-vis de l'auteur du sinistre et réponse éventuelle
- ☐ Confirmation de perte/ Procès-verbal
- ☐ Rapport de police
- ☐ Documents supplémentaires (correspondances/ photos etc.)

Indications sur le preneur d'assurance

Police no / Référence no	
Nom, prénom / Maison	
Adresse / NPA / Lieu	
Tél. / Fax	
E-mail / Personne de contact	
Nom et adresse de la banque	
Compte bancaire no.	

Indications sur la partie lésée

Nom, prénom / Maison	
Adresse / NPA / Lieu	
Tél. / Fax	
Personne de contact	



Indications sur les objets affectés par le sinistre et le déroulement des faits

Date du sinistre	
Lieu du sinistre	
Description du sinistre et des objets endommagés	
Montant du dommage (estimé)	
Où peut-on examiner les objets endommagés ? Nom et adresse	
Nom et adresse de la personne qui a provoqué le sinistre	
Témoignages - Nom(s)	

Indications générales

Lettre de réserve vis-à-vis de l'auteur du sinistre ?	oui ☐	non ☐
Est-ce que un expert a été mandaté par l'auteur du sinistre ?	oui ☐	non ☐
Nom de l'expert		
Un rapport de police a-t-il été établi ; office responsable ?		
Existe-t-il une autre assurance pour ce sinistre ?	oui ☐ Nom et adresse?	non ☐
Etes-vous autorisé à déduire la TVA des impôts ?	oui ☐	non ☐

Observations particulières



La/les personne(s) soussignée(s) autorise(nt) Chubb à traiter les données issues du règlement des sinistres. Chubb peut transmettre des données pour leur traitement dans la mesure du nécessaire aux tiers participants au contrat, en Suisse comme à l'étranger, en particulier aux coassureurs et réassureurs, ainsi qu'aux compagnies appartenant au groupe Chubb.

Chubb est en outre autorisé à demander tous renseignements utiles auprès de bureaux officiels ou de tiers ainsi qu'à consulter les actes officiels et judiciaires. Cette autorisation est valable même si le sinistre n'est pas pris en charge.

Chubb est en outre autorisé, en cas de recours envers un tiers responsable, à communiquer à ce tiers, ou à son assureur responsabilité civile, les données nécessaires à l'exercice du recours.

La/les personne(s) a (ont) le droit d'exiger auprès d'Chubb les renseignements prévus par la loi sur le traitement des données la/les concernant. L'autorisation relative au traitement des données peut être révoquée en tout temps.

Lieu et date

Timbre de la société/Signature

[Envoyer le formulaire >](#)

Chubb. Insured.SM